



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Commission politique

Luang Prabang (Laos), 9 au 11 avril 2009

**DECLARATION SUR
LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE**

La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luang Prabang (Laos) du 9 au 11 avril 2009, prend position sur les situations politiques dans l'espace francophone qui suscitent des inquiétudes au sein du monde parlementaire.

CÔTE D'IVOIRE

La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Constatant le report de l'élection présidentielle, prévue le 30 novembre 2008, à une date indéterminée et rappelant ses précédentes résolutions concernant la situation en Côte d'Ivoire notamment en ce qui a trait à la tenue de cette élection;
- Prenant acte des difficultés rencontrées dans le processus de révision des listes électorales et d'identification des populations;
- Préoccupée par les retards cumulés dans l'application des dispositions militaires et administratives prévues par le quatrième accord complémentaire à l'accord de paix de Ouagadougou;
- Demande instamment aux parties ivoiriennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure dans les meilleurs délais la révision des listes électorales et l'identification générale des populations afin de tenir promptement l'élection présidentielle;
- Encourage les autorités à poursuivre la mise en œuvre de l'accord de paix de Ouagadougou et de l'ensemble des mesures promulguées par les accords complémentaires.

GUINÉE

La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte du décès du Président guinéen Lansana Conté, de la prise du pouvoir par une junte militaire dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara et de la nomination de Kabiné Komara comme premier ministre et chef du gouvernement;
- Prenant acte de l'engagement du nouveau pouvoir à organiser des élections dans le dernier trimestre de 2009;
- Prenant acte de la levée de l'interdiction de toute activité politique et syndicale;
- Rappelle son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;
- Condamne fermement le renversement du pouvoir légal en Guinée et exige le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel à Conakry;
- Exige que les acteurs guinéens concernés s'engagent résolument et sans délai, par le dialogue et la concertation, à tenir une élection présidentielle libre, fiable et transparente dans les plus brefs délais;
- Appelle les autorités militaires en place à assurer le plein respect des droits de l'Homme et la libre expression de toutes les libertés civiles, politiques et sociales;
- Soutient la décision de l'Organisation internationale de la Francophonie de suspendre la Guinée conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;
- Demande à la Francophonie de poursuivre ses efforts visant à l'émergence d'une solution négociée et consensuelle ;
- Rappelle la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

MADAGASCAR

La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Constatant les changements au sein du pouvoir exécutif dans des conditions contraires à l'ordre constitutionnel;
- Déplorant les violences perpétrées contre les populations civiles lors de manifestations;
- Prenant acte de la création par le pouvoir en place d'une Haute autorité pour la transition pour une période n'excédant pas 24 mois;

- Exprime sa solidarité aux personnes qui ont été victimes de violence et à leurs familles;
- Appelle l'ensemble des acteurs malgaches à assurer le plein respect des droits de l'Homme et la libre expression de toutes les libertés civiles, politiques et sociales;
- Rappelle son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;
- Condamne fermement le renversement du pouvoir légal à Madagascar et exige le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel;
- Condamne la suspension des activités du Parlement malgache par le nouveau pouvoir;
- Soutient la décision de l'Organisation internationale de la Francophonie de suspendre Madagascar conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;
- Constate la suspension de la section malgache en vertu de l'article 5-6 du règlement de l'APF.

MAURITANIE

La commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte du renversement du Président mauritanien démocratiquement élu Mohamed Ould Cheikh Abdallahi et de la prise du pouvoir effectif par une junte militaire dirigée par le général Ould Abdel Aziz;
- Constatant que le Parlement mauritanien n'a pas été dissous ;
- Déplorant les procédures visant à destituer de leurs fonctions les parlementaires opposés au renversement du pouvoir légal;
- Prenant acte de l'engagement du nouveau pouvoir à tenir le premier tour de l'élection présidentielle le 6 juin 2009 et le deuxième tour le 20 juin 2009;
- Prenant acte de la tenue d'élections sénatoriales partielles le 3 mai 2009;

- Rappelle son attachement aux principes démocratiques selon lesquels un pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;
- Condamne fermement le renversement du pouvoir légal en Mauritanie et exige le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel;
- Soutient la décision de l'Organisation internationale de la Francophonie de suspendre la Mauritanie conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako;
- Rappelle la suspension de la section mauritanienne en vertu de l'article 5-6 de son règlement.